

Appels à projets Règles concernant les liens d'intérêt

Les membres des comités de pilotage et d'évaluation sont tenus de déclarer tout lien ou conflit d'intérêt dans le cadre de l'évaluation des projets soumis.

Exemples de liens d'intérêts potentiels dans le cadre de l'évaluation des (pré-)propositions :

TYPE DE LIENS Le membre du comité ...	SOLUTION(S) POTENTIELLE(S)
Est PI ou co-PI d'un projet	Le membre sort du processus d'évaluation de l'appel.
Est membre d'un projet (ni PI ni co-PI)	Le membre déclare un conflit d'intérêt et ne peut pas évaluer le projet. Il peut évaluer les autres projets attribués par le comité de l'appel s'il le juge acceptable. Il sort de la pièce lorsque ce projet est discuté en séance. ✓ Dans certains cas (Biodiversa+), cette situation est considérée comme un lien d'intérêt trop important et le membre sort du processus d'évaluation de l'appel.
A des publications en commun avec les PI et coPI d'un projet dans les 2 dernières années	Le membre déclare un lien d'intérêt et ne peut pas évaluer le projet. Il peut évaluer les autres projets attribués par le comité de l'appel s'il le juge acceptable. Il sort de la pièce lorsque ce projet est discuté en séance. ✓ Dans certains cas (Biodiversa+), cette situation est considérée comme un lien d'intérêt trop important et le membre sort du processus d'évaluation de l'appel.
Est dans le même laboratoire que les PI et coPI d'un projet	Le membre déclare un lien d'intérêt et ne peut pas évaluer le projet. Il peut évaluer les autres projets attribués par le comité de l'appel s'il le juge acceptable. Il sort de la pièce lorsque ce projet est discuté en séance.
Est dans le même laboratoire que des membres d'un projet	Le membre déclare un lien d'intérêt et ne peut pas évaluer le projet. Il participe à l'évaluation des autres projets attribués par le comité de l'appel. Il sort de la pièce lorsque ce projet est discuté en séance.
Est de la famille ou très proche du PI et CoPI d'un projet	Le membre déclare un lien d'intérêt ; il peut toutefois évaluer le projet de l'appel s'il le juge acceptable dès lors que ce projet lui est attribué. Il participe à l'évaluation des autres projets attribués par le comité de l'appel. Il sort de la pièce lorsque ce projet est discuté en séance. ✓ Dans certains cas (Biodiversa+), cette situation est considérée comme un lien d'intérêt trop important et le membre ne peut évaluer ce projet.
Participe à un projet de recherche en cours avec des membres d'un projet	Le membre déclare un lien d'intérêt ; il peut toutefois évaluer le projet de l'appel s'il le juge acceptable dès lors que ce projet lui est attribué. Il participe à l'évaluation des autres projets attribués par le comité de l'appel. Il sort de la pièce lorsque ce projet est discuté en séance. ✓ Dans certains cas (Biodiversa+), cette situation est considérée comme un lien d'intérêt trop important et le membre ne peut évaluer ce projet.

Ce document reprend le résultat d'un travail mené par les membres du Comité scientifique du Cesab dans le cadre de l'appel 2020, appuyé par l'équipe FRB et le CS 2022-2025 de la FRB.



FRB
195, rue Saint-Jacques
75005 PARIS
secretariat@fondationbiodiversite.fr
01 80 05 89 10

Les membres participant à l'évaluation des projets sont également tenus de garder la confidentialité sur l'existence et le contenu des propositions. Ils s'engagent à :

- n'en partager le contenu ou à n'en discuter avec quiconque au-delà dudit comité ou en cas de besoin, à la présidence et la direction de la FRB ;
- ne pas utiliser le contenu de la proposition pour servir leurs propres intérêts, ou à des fins qui ne sont pas liées à l'évaluation de la proposition ;
- faire part au comité de pilotage de l'appel de toute préoccupation éthique (non limitée au plagiat présumé), et le cas échéant de la manière dont les propriétés intellectuelles concernant l'utilisation des données seront traitées.